

PRÉFET DES ARDENNES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Demande d'autorisation unique d'exploiter deux centrales d'enrobage à chaud sur le territoire de la commune de Belval (08090)**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte par arrêté préfectoral n°2017 – 86 du 10 février 2017 sur la demande présentée par la société Colas Grands Travaux, dont le siège est situé 3, rue des Erables CS 80139 Heillecourt Cedex (54186) en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter deux centrales d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud sur le territoire de la commune de Belval (08090).

La société COLAS Grands Travaux souhaite exploiter deux centrales d'enrobage à chaud qui utiliseront du fioul lourd très basse teneur en soufre (TBTS) comme combustible. Les unités de production de matériaux enrobés assureront la fabrication à chaud en continu de matériaux routiers pour la confection de chaussées. Ces installations sont destinées à la fabrication des enrobés nécessaires à la création des chaussées de l'autoroute A304, entre Charleville-Mézières et Rocroi, dans les deux sens de circulation.

La durée totale de production d'enrobés sera de 34 semaines (dont 14 semaines en 2016 et 20 semaines en 2017). La quantité totale d'enrobés à produire est estimée à environ 280 000 tonnes.

Cette demande fera l'objet d'une enquête publique **du lundi 20 mars 2017 à 9h00 au jeudi 20 avril 2017 à 18h00 inclus.**

**Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Belval (08090).**

M. René GREGOIRE, commandant de police retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Belval, aux heures habituelles d'ouverture au public :

le mardi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 18h00 à 19h00

ainsi que lors de permanences du commissaire-enquêteur :

- lundi 20 mars 2017 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 30 mars 2017 de 16h00 à 19h00,
- samedi 8 avril 2017 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 20 avril 2017 de 15h00 à 18h00.

Les observations pourront également être adressées par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Mairie de Belval 08090 BELVAL ainsi que par courriel à [ddt-enquete-colas@ardennes.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-colas@ardennes.gouv.fr)

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'Etat <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ainsi qu'à la direction départementale des territoires des Ardennes, 3 rue des Granges Moulues à Charleville-Mézières aux heures habituelles d'ouverture au public.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Patrick CULA, personne responsable du projet, par courrier à l'adresse suivante : 3, rue des Erables CS 80139 54186 Heillecourt Cedex, ainsi que par courriel à [patrick.cula@colas-gt.com](mailto:patrick.cula@colas-gt.com)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'Etat et à la direction départementale des territoires pendant un an.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'une autorisation unique assortie de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Charleville-Mézières, le 22 février 2017

La directrice départementale des  
territoires

Maryse LAUNOIS